



Reconnaissance maladie professionnelle

Par Romje70230, le 08/05/2016 à 09:32

Bonjour, je viens d'être reconnu en maladie professionnelle (fin mars 2016), pour la période allant de juillet 2014 à juillet 2015... J'étais en maladie "classique" avant cette date, depuis septembre 2013, de façon ininterrompu... J'ai fais la demande en juillet 2014 car j'ignorais l'existence de la maladie professionnelle, sinon je l'aurais fait avant.

Ma question est donc la suivante: ma maladie datait de septembre 2013, et à été ininterrompu jusqu'en juillet 2015, avec licenciement à la clef etc, puis je demandé que la maladie professionnelle démarre depuis septembre 2013 au lieu de juillet 2014 et ainsi bénéficier d'indemnités journalières recalculées pour la période septembre 2013 à juillet 2014, le reste étant déjà recalculé ?

Merci

Par P.M., le 08/05/2016 à 16:31

Bonjour,

Vous avez déjà exposé cette interrogation dans [ce sujet](#) et ma première réponse vous indique selon moi, ce que vous devriez faire...

Par Romje70230, le 08/05/2016 à 21:45

Oups effectivement je n'avais pas bien vu la réponse